

2018 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière pédiatrique
 Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

	HEPATITE B ET NOUVEAU-NE			Codification : NNAT PM 23
				Version : 4
Emetteur : Néonatalogie	Rattachement : 3.10.2	Date d'application : 24/04/2014	Pages : 1/3	

Rédacteur(s)	Approbateur(s) (signature - date)	Gestionnaire	Destinataire(s)	
* Camille Arberet	* Laure Bridoux	* Fanny Lebas	<input checked="" type="checkbox"/> Médecins	<input checked="" type="checkbox"/> Maternité
			<input checked="" type="checkbox"/> Sages Femmes	<input checked="" type="checkbox"/> Néonatalogie
			<input checked="" type="checkbox"/> Puéricultrices	
			<input checked="" type="checkbox"/> Cadres de santé	

But et objet

Prévention de la transmission de l'hépatite B de la mère à l'enfant.

Actions et méthodes

Prise en charge nécessaire si :

- Hépatite B du 3^{ème} trimestre
- Portage chronique de l'antigène HBS

Rq : L' Ag HBS doit être connu à l'entrée en salle de naissance, dans le cas contraire, prélever la patiente en urgence (urgence à signaler sur le bon de virologie), et récupérer les résultats dans les 24 heures.

Traitement spécifique avant 24 heures de vie :

- immunoglobulines anti HBS : 1ml (100 UI) en IM ou SC
- et
- vaccination : Engerix B10

Allaitement permis si sérovaccination bien faite

Suivi médical : à faire par le médecin traitant qui doit poursuivre la vaccination par Engerix B10 à 1 et 6 mois, et faire la sérologie (Ac VHB et Ag HBS à 9 mois).

De façon à améliorer le suivi des familles et du médecin traitant :

1) Rédiger les ordonnances avant la sortie :

- Engerix B10 à 1 mois
- Engerix B10 à 6 mois
- Sérologie (Ac VHB et Ag HBS) à 9 mois, faxer les résultats au Dr Bridoux au 02 99 26 59 66 et en maternité au 02 99 26 58 97

2018 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière pédiatrique
 Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

2) Remplir le carnet de santé de façon exhaustive :



Date de sortie : jour mois an
 Poids de sortie : g
 Allaitement : maternel artificiel mixte
 Traitement de sortie : vitamine K vitamine D*
 Autres :

Observations particulières, conclusions, examens complémentaires, traitements
 entrepris, recommandations éventuelles :
 (Si l'enfant a été hospitalisé en période néonatale, il faut faire figurer cette hospitalisation dans
 les pages « hospitalisation », page 84)

« Sérovaccination hépatite B, vaccination à poursuivre à 1 et 6 mois, sérologie à 9 mois. »

Vaccination contre l'hépatite B*

Date	Vaccin, dose	Lot	Signature et identification du vaccinateur (nom, cachet)

ENGERIX B10 : reporter la date, le n° de lot et l'étiquette, préciser les rappels à prévoir pour le médecin traitant à 1 et 6 mois.

Préciser la sérologie (Ag HBS et Ac VHB) à faire à 9 mois, et les coordonnées de la consultation d'hépatologie pédiatrique pour avis si nécessaire : 02 99 26 71 14

Autres vaccinations

Date	Vaccin	Lot	Signature et identification du vaccinateur (nom, cachet)

Immunoglobulines spécifiques anti HBS : reporter 100 UI, n°lot et date

Cas particuliers :

-Pour les prématurés (<32 SA ou <2 kg) : vaccination à la naissance, 1 mois, 2 mois et 1 an



Association REBEMP (Réseau Est Bretagne d'Etude de la Médecine Périnatale)

RESEAU PERINATAL « BIEN NAITRE EN ILLE-ET-VILAINE »

2018 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière pédiatrique

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

- Si le père est Ag HBS positif : vaccination à la naissance (durant le séjour en maternité sans urgence), 1 mois et 6 mois
- Si famille immigrante, et un des parent Ag HBS positif, prescrire sérologie hépatite B à toute la fratrie.